

Direction Générale des Services
Pôle Secrétariat Général
JPB/CT/HK

N°337/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société Partner d'une proposition financière pour les opérations de déménagement des Directions de la Ville, du 12 au 14 octobre 2022.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant l'acquisition par la Ville du bâtiment de l'ancienne Trésorerie située 5 rue Louis Furmanek à Gonesse,

Considérant que pour une meilleure coordination et mutualisation des Services il est nécessaire, pour certaines Directions de la Ville, d'occuper les espaces dudit bâtiment,

Considérant qu'il convient de procéder à des opérations de déménagement se déroulant en deux phases : le déplacement des Directions des Sports et des Ressources Humaines vers l'immeuble de l'ancienne Trésorerie et de la Direction de la Commande Publique et des Missions Commerce et Politique de la Ville vers le bâtiment Furmanek n°1,

Considérant la nécessité de faire appel à des déménageurs professionnels,

Considérant la proposition de la société Partner parmi les prestataires contactés comme la plus adaptée techniquement et économiquement.

DECIDE

- **De signer** avec la société Partner, sise ZI des Cressonnières, 16 rue des Cressonnières à Gonesse (95500), la proposition financière jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 12 370 € HT,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 5 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **11 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **12 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TALLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société Partner d'une proposition financière pour les

Objet de l'acte : opérations de déménagement des Directions de la Ville, du 12 au 14
octobre 2022.

.....
Date de décision: 05/10/2022

Date de réception de l'accusé 11/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION337

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221005-2022DECISION337-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 337.pdf (99_AI-095-219502770-20221005-
2022DECISION337-AI-1-1_1.pdf)